



HALTE

AUX



scélérats



CAMPAGNE DE DÉRATISATION

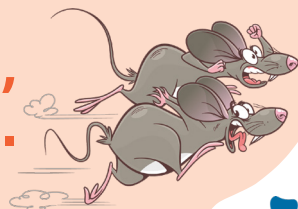
Le SIARP réalise une à deux campagnes de dératisation par an (printemps/automne) dans les réseaux d'assainissement des communes de son territoire.

Afin de limiter les nuisances véhiculées par les rongeurs (sanitaires, économiques, sonores, etc.), il est primordial de mener des luttes collectives, simultanées, répétées et larges.

LA DÉRATISATION, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

**Ensemble, ayons le geste citoyen,
c'est notre responsabilité !**

Plus d'informations sur www.siarp.fr



La surpopulation des rats n'est pas une fatalité. Leur prolifération est bien souvent due aux déchets alimentaires, trop souvent accessibles pour eux sur la voie publique, à proximité des habitations.

LA PARTICIPATION DE TOUS EST NÉCESSAIRE
POUR UNE ACTION EFFICACE ET DURABLE !

RAT UTILE ? RAT NUISIBLE ?

Qu'on l'appelle surmulot ou rat d'égout, l'animal reste le même. Il porte le nom scientifique de *Rattus norvegicus*, rat de Norvège. Il est également appelé rat des champs ou rat brun.

Le rat d'égout ne vit pas que dans les égouts. Il est bien sûr très présent dans les villes. Il creuse des terriers et des galeries dans les sous-sols des bâtiments et aux abords des habitations, dans le jardin ou au milieu de décharges. Il vit essentiellement la nuit, dans les lieux humides.

Contre toute attente, le rat est utile, avec un impact sur la nature du sol, et occupe une place importante dans la chaîne alimentaire. Il a un rôle important d'éboueurs en ingérant de nombreux déchets organiques, évitant l'encombrement des canalisations. De plus, le rat est également un indicateur de danger. Fuite de gaz, montée des eaux, incendie, si le rat fuit, ce n'est jamais sans raison et son comportement doit vous alerter.

Cependant, pour de nombreuses raisons, la population des rats peut augmenter de

façon démesurée. Rappelons que ce rongeur, qui a une durée de vie de deux à trois ans, peut avoir entre quatre à sept portées par an et trois à douze petits par portée.

Animal très opportuniste, le rat s'adapte aux ressources que lui procure son environnement. Il remonte d'autant à la surface que nos modes de vie et comportements l'y incitent pour y trouver sa nourriture. C'est en cas de surpopulation que le rat d'égout devient véritablement nuisible.

Il provoque alors d'innombrables dégâts sur des matériaux et structures, dans un rayon de 50 à 100 mètres autour de lui, et ronge tout ce qu'il trouve sur son passage : papier, carton, bois, tuyaux, câbles électriques, béton, et tous les matériaux qui constituent les isolations. Il est à l'origine de différentes pollutions et véhicule certaines maladies.

DES RÔLES PARTAGÉS

Les propriétaires d'immeubles ou établissements privés, les directeurs d'établissements publics doivent prendre toutes mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et tenir constamment en bon état d'entretien les dispositifs de protection ainsi mis en place.

- Évacuer tous dépôts de débris et déchets susceptibles d'attirer les rongeurs.

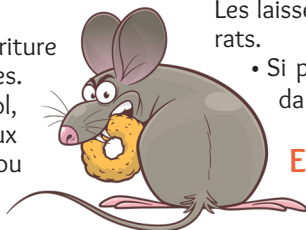
- En cas de présence constatée, prendre toutes les mesures afin d'assurer la destruction et l'éloignement des nuisibles.
- Interdiction de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux (espace privé et public) si cette pratique risque d'attirer les rongeurs.

Extrait du Règlement sanitaire départemental (articles 119 et 120)

DES GESTES SIMPLES POUR ÉVITER LA PROLIFÉRATION DE RONGEURS...

Cacher la nourriture

- Conservez toute votre nourriture dans des contenants étanches.
- Ne laissez pas dehors, au sol, de la nourriture destinée aux chats errants, aux oiseaux ou tout autre animal.



Les laisser dehors toute la nuit attire les rats.

- Si possible, rangez vos contenants dans un local clos et aéré.

Surveiller ses déchets

- Jetez les ordures dans des sacs hermétiques avant de les placer dans les bonnes poubelles.
- Ne mettez pas certains déchets alimentaires (viande, pain, céréales...) dans les composteurs de jardin.
- Désinfectez régulièrement les contenants (une fois par mois) afin de les maintenir propres.
- Assurez-vous que les contenants soient en bon état (absence de trous).
- Privilégiez des poubelles en plastique dur ou en métal.
- Refermez systématiquement le couvercle des contenants.
- Sortez vos poubelles peu de temps avant la collecte et rangez-les dès que possible.

Entretenir ses abords

- Veillez à un entretien régulier des cours extérieures et intérieures, caves, locaux à poubelles, vides sanitaires... car tous débris, quelle que soit leur nature, sont propices au développement des rats.
- Éliminez les points d'entrées des rongeurs : colmatez fissures, trous des fondations, murs, planchers, sous les portes et autour des fenêtres car les rats peuvent se faufiler dans de petits interstices.
- Éliminez les sites propices à la nidification et au développement des rongeurs : déchets alimentaires, eaux stagnantes ou canalisations fuyardes, encombrants accumulés...
- Entretenez votre jardin car les terriers des rats sont souvent cachés sous les buissons et les plantes. Évitez les plantations denses le long des murs extérieurs,

ne stockez pas vos déchets verts en tas, déracinez la végétation autour d'un terrier repéré.

Repérer les traces de leur présence

- Balayez les excréments et nettoyez les traces. Lavez toute la zone avec une

solution d'eau et d'eau de javel de faible concentration.

- Parlez-en à vos voisins et faites le ménage ensemble pour éviter que les rongeurs passent d'une maison à l'autre.



COMMENT RAMASSER UN RAT MORT ?

Si vous trouvez un rat mort, quelques précautions s'imposent : ne le touchez pas, ramassez-le avec des gants et à l'aide d'une pince, jetez-le dans un sac poubelle double qu'il faut refermer avant de le déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères.



EN CAS D'ABSORPTION
ACCIDENTELLE DE PRODUITS

Consulter immédiatement
un médecin ou le centre anti-poison

Tél. : 01 40 05 48 48

LA DÉRATISATION, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

CONTACTEZ-NOUS

Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement
de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin

9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE

Tél. : 01 30 32 74 28 - Courriel : contact@siarp.fr

Suivez-nous www.siarp.fr

